

Carte contextuelle

Étude de cas : Les peuples des Premières Nations

Les communautés des Premières Nations ont leurs propres systèmes de gouvernance traditionnels qui sont différents du système électoral fédéral. Ces systèmes existaient bien avant l'arrivée des Européens et existent encore aujourd'hui.

Pendant la majeure partie de l'histoire du Canada, les peuples des Premières Nations ont eu le droit de voter aux élections fédérales seulement s'ils renonçaient à leur statut d'Indien en vertu de la loi.

En 1960, les peuples des Premières Nations ont obtenu le droit de vote aux élections fédérales. Malgré cela, très peu d'entre eux votaient. Le vote aux élections fédérales ne faisait pas partie de leurs traditions. Cependant, dans les dernières années, ils ont été plus nombreux à voter aux élections fédérales.



Source : Musée McCord, MP-3321

1867

Les peuples des
Premières Nations



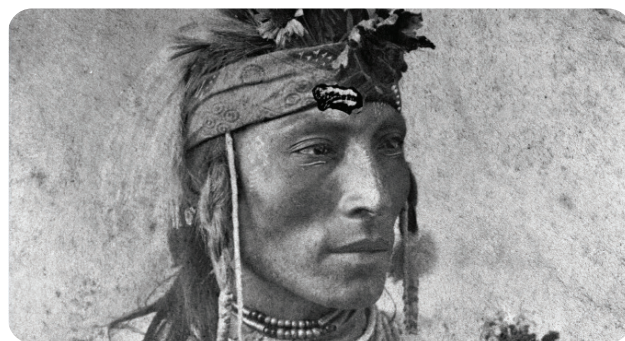
Source : Avec la permission du musée de la Nouvelle-Écosse

À la Confédération, le gouvernement fédéral devient responsable des peuples des Premières Nations (qu'on appelle « Indiens » à l'époque) sans les consulter.

La possession de propriété fait partie des règles pour voter aux élections fédérales. Très peu de membres des Premières Nations ont accès à des propriétés.

1869

Les peuples des
Premières Nations



Source : Archives Glenbow, NA-550-9

Pour la première fois, une loi fait mention du droit de vote aux élections fédérales pour les peuples des Premières Nations.

Ils peuvent seulement voter s'ils renoncent à leur statut d'Indien. Comme les autres électeurs fédéraux, ils doivent être de sexe masculin, avoir plus de 21 ans et posséder une propriété. Très peu de membres des Premières Nations remplissent ces conditions.

1876

Les peuples des
Premières Nations



Source : Archives Glenbow, PA-3069-9

Le Parlement adopte la *Loi sur les Indiens*. Cette loi définit en détail le « statut d'Indien ».

Les hommes des Premières Nations qui deviennent médecins, avocats ou chefs religieux perdent leur statut d'Indien sans leur consentement. Ils peuvent voter parce que la loi ne les considère plus comme des « Indiens ».

1917

Les peuples des
Premières Nations



Source : Bibliothèque et Archives Canada, PA-041366

Pendant la Première Guerre mondiale, les hommes et les femmes des Premières Nations qui font partie des forces armées peuvent voter aux élections fédérales. Ils n'ont pas à renoncer à leur statut d'Indien.

Environ 4 000 membres des Premières Nations ont servi pendant la Première Guerre mondiale.

1919

Les peuples des
Premières Nations



Source : Archives Glenbow, NC-10-48

La Première Guerre mondiale prend fin. Les anciens combattants des Premières Nations perdent le droit de vote s'ils retournent vivre dans une réserve.

1920

Les peuples des
Premières Nations



Source : Bibliothèque et Archives Canada, PA-030603

Le Parlement modifie la *Loi sur les Indiens*. Au cours des deux années suivantes, des employés de l'État retirent le statut d'Indien à plus de 5 000 membres des Premières Nations. Ces personnes obtiennent alors le droit de vote.

1948

Les peuples des
Premières Nations



Source : Bibliothèque et Archives Canada, PA-142289

En comité parlementaire, Tommy Prince et d'autres anciens combattants des Premières Nations affirment qu'ils devraient avoir le droit de vote sans condition.

Trois ans plus tard, la *Loi sur les Indiens* est modifiée, mais aucun changement n'est apporté au droit de vote des peuples des Premières Nations.

1960

Les peuples des
Premières Nations



Source : University of Saskatchewan, University Archives & Special Collections, John G. Diefenbaker fonds MG 411, JGD 3635

Tous les peuples des Premières Nations obtiennent le droit de vote sans condition.

Le premier ministre Diefenbaker avait fait cette promesse à l'élection de 1957.

1962

Les peuples des
Premières Nations



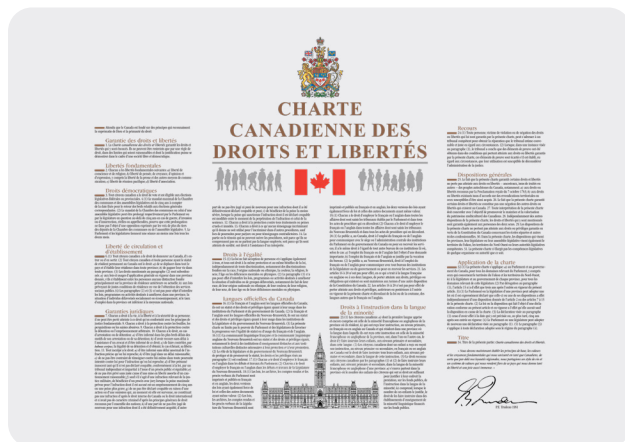
Source : Bibliothèque et Archives Canada, PA-123915

Il s'agit de la première élection fédérale où tous les peuples des Premières Nations peuvent voter.

Les services de vote sont limités dans les régions isolées et dans les réserves.

1982

Les peuples des
Premières Nations



Source : Gracieuseté du ministère du Patrimoine canadien

Le droit de vote de tous les citoyens canadiens est garanti par la *Charte canadienne des droits et libertés*. La Charte fait partie de la Constitution du Canada.

Cela signifie qu'aucune autre loi ne peut retirer le droit de vote aux peuples des Premières Nations.

X 1996

Les peuples des
Premières Nations

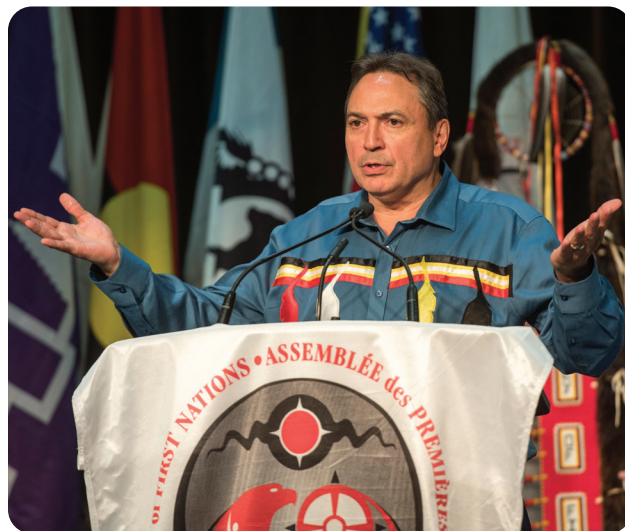


Source : La Presse canadienne / Dave Buston

Georges Erasmus est coprésident de la Commission royale sur les peuples autochtones. La Commission indique que les Premières Nations ne considèrent pas l'obtention du droit de vote comme une victoire majeure ni comme un moyen d'améliorer leurs conditions de vie.

X 2019

Les peuples des
Premières Nations



Source : La Presse canadienne / Stephen MacGillivray

Perry Bellegarde, le chef national de l'Assemblée des Premières Nations, incite tous les membres des Premières Nations à voter à l'élection fédérale de 2019.

X Depuis des temps immémoriaux jusqu'à présent

Les peuples des
Premières Nations



Source : Musée McCord, MP-1452137

Des centaines de Premières Nations distinctes se gouvernent depuis des milliers d'années. Chaque nation a son propre système de gouvernement complexe et sa propre façon de choisir ses dirigeants.